

RENDEZ-VOUS SUR AMELI.FR/ENTREPRISE POUR OBTENIR VOTRE SUBVENTION PRÉVENTION TPE

01

DEMANDEZ VOTRE SUBVENTION

Pour cela, vous devez adresser le dossier complet de votre demande par mail à l'adresse afs.cramif@assurance-maladie.fr ou directement en ligne, depuis votre <u>compte AT/MP</u>, sur le site net-entreprises.

02

CONFIRMEZ VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

Après confirmation de votre caisse, envoyez le bon de commande sous deux mois.

03

RECEVEZ VOTRE SUBVENTION

Vous recevrez votre subvention en une seule fois par virement bancaire après réception et vérification des justificatifs (factures, RIB, attestation de cotisations).

Les installations financées devront être conformes aux normes en vigueur ainsi qu'au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

DES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN

Afin d'aider les petites entreprises à évaluer et mieux prévenir les risques auxquels elles sont confrontées, l'Assurance Maladie - Risques professionnels met à disposition des outils en ligne, programmes et solutions de prévention adaptés aux risques de son métier.

Plus d'infos sur <u>ameli.fr/entreprise</u>







Subventions prévention TPE

vous aider à investir pour réduire les risques professionnels

POURQUOI AGIR EN PRÉVENTION DANS L'HÔTELLERIE / RESTAURATION

Les manutentions manuelles sont à l'origine d'un tiers des accidents du travail et maladies professionnelles dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration avec des conséquences non négligeables pour l'activité des entreprises de ce secteur.



de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur en lien avec les accidents du travail et les maladies professionnelles

soit l'équivalent de plus de 12 000 emploi à temps plein par an.

LES CAUSES LES PLUS FRÉQUENTES



MANUTENTIONS MANUELLES



ET DE PLAIN-PIED



OUTILLAGE À MAIN

> Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

Cotisations AT/MP* Plus de 530 millions d'€

COÛTS INDIRECTS

- Remplacement des salariés absents
- Désorganisation de l'activité
- Difficulté à recruter

VOUS AIDEZ À PRÉVENIR LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER

Investir dans la prévention peut représenter un coût important pour une petite entreprise. C'est pourquoi l'Assurance Maladie – Risques professionnels vous propose des subventions

- l'achat de matériels / équipements,
- le diagnostic des risques et la formation des salariés

LES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE DE VOTRE SECTEUR



L'aide Cuisine + sûre pour réduire les risques associés aux déplacements, manutentions et efforts importants notamment associés aux opérations de nettoyage.



L'aide Hôtel + pour réduire les risques de lombalgie ou de TMS ainsi que ces risques liés à l'utilisation de produits chimiques lors de la mise en propreté des chambres.



L'aide Métiers de bouche + pour réduire les risques liés aux manutentions et aux déplacements dans les cuisines.



L'aide Propreté + pour réduire les risques de TMS et de chutes liés aux opérations de nettoyage, dépoussiérage des sols et vitrerie. des charges, facteurs de TMS,



L'aide Equip'mobile + pour réduire l'exposition des salariés aux risques liés au déplacement de lombalgies et d'accidents du travail.



Les aides TMS Pros Diagnostic et TMS Pros Action pour réduire les TMS, qui représentent 87% des maladies professionnelles en France.